

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Septembre 2012 - N°239

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

**JEUDI 18
OCTOBRE**

**ÉTATS
GÉNÉRAUX
ACADÉMIQUES**

**LYCÉE J. MONNET
MONTPELLIER**

Sommaire :

PAGE 2

- Organisation du S3
- Joindre le SNES

PAGE 3

- États généraux du 2nd degré, parole à la profession

PAGE 4

- Crise des recrutements
- Entrevue à la Région
- Stagiaires

PAGE 5

- STI
- Syndicalisation

PAGE 6

- En direct des S2

PAGE 7

- Infos pratiques de rentrée

PAGE 8

- Intra 2012
- Agrégés
- TZR
- Non-titulaires

Pour reconstruire le second degré : peser... dès maintenant !

Dès l'automne 2007, le gouvernement Sarkozy donnait le ton. Nous savons aujourd'hui ce qu'il en a été dans l'Éducation : 80 000 postes supprimés, de multiples « réformes-guillotines » actant le tri social pour les élèves et des attaques incessantes contre nos métiers.

Depuis des années, les idéologies libérales tentent de briser les liens sociaux qui constituent les fondamentaux de notre République. Face aux coups portés contre la Fonction Publique, face à la volonté de démanteler l'école, ses missions émancipatrices et de démocratisation, son rôle d'ascenseur social, le SNES a œuvré sans relâche pour dénoncer et montrer la cohérence politique de ces attaques. Il n'a cessé de réaffirmer le sens des missions de l'École Républicaine, ambitieuse et égalitaire pour tous et partout sur le territoire ! Malgré les multiples tentatives de stigmatisation de nos professions, les conceptions de l'École que le SNES et la FSU ont défendues ont pris corps et sens auprès de l'opinion publique.

Depuis plus de 100 jours, un nouvel exécutif national est installé... Une nouvelle écoute des partenaires sociaux est mise en place, une diminution du service des stagiaires a été actée ainsi que l'abrogation des décrets d'évaluation des personnels et la fin du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans l'Éducation. 40 000 postes dans l'Éducation Nationale viennent d'être annoncés, une mesure positive, encore faut-il les pourvoir. Cependant sur toutes les réformes engagées (dispositif Éclair, internats d'excellence, socle commun, LPC, réforme des lycées, STI, CIO, journée de carence...), aucune décision en vue. Quant aux décisifs dossiers de la crise des recrutements, des difficultés des métiers de l'enseignement et de leur revalorisation... rien à l'horizon !

La profession attend bien davantage d'un gouvernement qui dit vouloir refonder l'École de la République et fait de l'Éducation sa priorité !

Relever le défi de cette reconstruction, c'est maintenir la garde haute et lier revendications et rapport de force, car, ne nous y trompons pas, l'attitude d'attentisme que prônent certains nous conduirait à l'échec. **Pour cela, notre profession doit se mobiliser pour peser efficacement sur les choix essentiels qui vont être faits.**

C'est pourquoi, dans la perspective de la nouvelle loi d'orientation et de programmation, le SNES-FSU appelle l'ensemble de la profession à se mobiliser dans tous les établissements, à rédiger des cahiers revendicatifs pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail et à investir les *États Généraux du 2nd degré* qui auront lieu le 25 octobre à Paris, à l'appel du SNES, du SNEP et du SNUEP.

Pour notre académie, ils seront préparés dans les 5 départements et les *États Généraux académiques* se tiendront le jeudi 18 octobre à Montpellier (lycée Jean Monnet).

Nous devons nous saisir de ces occasions pour faire entendre nos analyses, nos revendications, nos espérances... et nos exigences. Plus que jamais nous devons être force de propositions et surtout... Ne rien lâcher !

Thierry JOUVE

PRIX : 0,30 €
MONTPELLIER SNES
 Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
MONTPELLIER - 04 67 54 10 70
 Port payé - Dispensé de timbrage
 Presse - Montpellier CT

ORGANISATION DU COLLECTIF ACADÉMIQUE

Bernard DUFFOURG

Cosecrétaire général
Siège en CAPA, CTA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
FSU. Publications
Formation syndicale

Florence DENJEAN-DAGA

Cosecrétaire générale
Siège en CAPA, CAEN
Gestion des personnels : certifiés, AE, stagiaires
Mutations, emploi, TZR, paiements, carrières

Bertrand HUMEAU

Cosecrétaire général
Siège en CAPA, CTA, CAEN
Gestion des personnels : agrégés
Informatique. Site Internet
Formation syndicale
Montpellier-Snes

Raymond LABORIE

Cosecrétaire général
Trésorier
Siège en CAPA, CAEN, CACFC
Enseignements technologiques
FSU. Formation continue
Reclassements

Hervé FUMEL

Cosecrétaire général adjoint
Siège en CAPA, CTA
Lycées. Politique scolaire. IUFM
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires

Thierry JOUVE

Cosecrétaire général adjoint
Siège en CAPA
Vie syndicale. Collèges
Formation syndicale

Arnaud ROUSSEL

Cosecrétaire général adjoint
Siège en CAPA
Trésorier adjoint
Syndicalisation
Collèges. Vie syndicale.
Mutations, emploi, TZR, carrières

Cyril GARCIA

Siège en CAPA
Gestion des personnels : agrégés, TZR
Emploi, carrières

Monique GAY

Siège en CAPA
Gestion des personnels : agrégés
Emploi, carrières, TZR, congés, disponibilité

Brigitte GÉLY

Publications, site Internet
Emploi, carrières

Mireille GUIBBERT

Trésorière adjointe
Assistants d'éducation, CAE

Jean JOURNET

Gestion des personnels : reclassements, retraites

Jean-Pierre MELJAC

Siège au CESER
FSU. Politique scolaire

Marc MOLINER

Siège en CAPA
Stagiaires

Valodia TORREILLES

Syndicalisation

Magali VINCENT

Siège en CAPA
Gestion des personnels : non titulaires, TZR
Emploi, carrières

RESPONSABLES DE CATÉGORIES

Agrégés : Bernard DUFFOURG, Monique GAY, Bertrand HUMEAU, Cyril GARCIA

Certifiés : Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL, Arnaud ROUSSEL, Magali VINCENT

Conseiller d'orientation :

Béatrice ROSE
Siège en CAPA

Conseillers Principaux d'Éducation :

Carol CIAMPI, Elsa DUTHEIL
Siègent en CAPA

Retraités :

J.Y. BARBIER, Maryse AIGON

CAE, Assistants d'éducation :

Mireille GUIBBERT, Raymond MARTIN

Contractuels, MA, non titulaires :

Magali VINCENT

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Catherine GOSSEZ, Bertrand HUMEAU, Joël ILLES, Raymond LABORIE

Collèges

Thierry JOUVE, Arnaud ROUSSEL, Sarah FABERON-LETOUZEY, Marie LEGAL

Documentalistes

Françoise SUREDA

Stagiaires

Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL, Marc MOLINER, Arnaud ROUSSEL

Mutations – Carrières - Emploi

Florence DENJEAN-DAGA, Hervé FUMEL, Cyril GARCIA, Monique GAY, Arnaud ROUSSEL, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Frédérique OREFICI

Informatique – Site Internet

Bertrand HUMEAU, Brigitte GÉLY, Christophe QUITTET

Retraites

Jean JOURNET, Muriel FORTÉ

Formation Continue

Gérard GIRONELL, Raymond LABORIE, Christophe QUITTET

JOINDRE LE SNES

LA SECTION ACADÉMIQUE

Enclos des Lys, bât B
585 rue de l'Aiguelongue 34090 Montpellier
Tel : 04.67.54.10.70
Fax : 04.67.54.09.81
E-mail : s3mon@snes.edu
Site Internet : www.montpellier.snes.edu

Permanences du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Permanence CPE au S2 du Gard (04.66.36.63.54) lundi matin : 10h-12h

LES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Aude : Michèle CAZES, Alexandre LASNEL, Gilbert SARTORE
22 bis bd de Varsovie 11000 Carcassonne.
Tél. : 04.68.25.54.23 – 06.32.46.59.37 – 06.89.20.85.82
e-mail : snes.aude@wanadoo.fr
Contact, prise de rendez-vous par téléphone ou e-mail.

Gard : Bertrand HUMEAU, Marie LEGAL, Florence THIEBAUT
26 bis rue Beccdelièvre 30900 Nîmes.
Tel : 04.66.36.63.54
E-mail : snes-gard@wanadoo.fr
Permanences : lundi 10h-12h (semaine B + permanence CPE toutes les semaines) et 14h-17h - Mardi 15h-17h - Mercredi 11h-16h (permanence téléphonique) - Jeudi 10h-12h (semaine A : sur place ; semaine B : permanence téléphonique).

Hérault : Arnaud ROUSSEL, Stéphane AUDEBEAU, Elsa BERNARDY, Thérèse DUPONT, Cyril GARCIA, Maguelone MARC FSU – 474 Allée Henri II de Montmorency – 34 000 Montpellier
Tel/Fax : 04.67.15.58.52
E-mail : snes-herault@wanadoo.fr
Profil facebook : taper snes-herault
Permanences (au S3) : lundi après-midi, mardi, jeudi matin et vendredi matin

Lozère : Hervé FUMEL, Joël ILLES
Espace Jean Jaurès, rue Charles Morel 48000 Mende.
Tel : 06.87.24.71.99 – 06.76.62.32.90
Permanence sur rendez-vous.

P.O. : Marc MOLINER, Géraldine MORALES, Gérard GIRONELL, Isabel SANCHEZ, Caroline DELCOR-FOURNIER.
18 rue Condorcet 66000 Perpignan.
Tél. 04.68.66.96.51 - Fax 04.68.50.32.31
E-mail : snes66@wanadoo.fr
Site : snes66.wordpress.com
Permanences : lundi et mercredi, de 14h à 17h.

ÉTATS GÉNÉRAUX DU 2nd DEGRÉ**LE 18 ET LE 25 OCTOBRE, PAROLE À LA PROFESSION !**

Dans la perspective de la nouvelle loi d'orientation pour l'école annoncée par gouvernement, le gouvernement a lancé au début du mois de juillet une large concertation à tous les niveaux pour refonder l'école de la République. Le SNES y prend toute sa part. Cette première étape sera suivie par une phase de négociations nationales avec les représentants des personnels. Le SNES y portera avec responsabilité et combativité les revendications des personnels du Second degré.

Cette démarche voulue par le ministère ne prévoit pas, malgré les demandes du SNES et de la FSU, de consultation directe des personnels. C'est pourquoi le SNES a lancé, avec le SNEP et le SNUEP, les « États généraux du Second degré » pour créer les conditions de cette mobilisation et de cette expression.

En effet, cette future loi d'orientation doit pour les personnels redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers. Cet avenir ne peut pas se construire sans nous ni contre nous. Ces États généraux ont pour objectif de faire entendre la voix des personnels, de peser sur les orientations de la future loi d'orientation et de faire vivre le débat public.

Dans chaque établissement, le Snes appelle les équipes à rédiger un « cahier revendicatif » construit autour des difficultés auxquelles elles sont confrontées et de l'expression de leur revendication pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail.

Dans l'académie une journée de synthèse des contributions des établissements et des départements est organisée le jeudi 18 octobre au lycée Jean Monnet à Montpellier - cf. encart

Les infos pratiques et les modalités d'inscription seront annoncées sur le site www.montpellier.snes.edu et dans les circulaires envoyées dans les établissements.

Réservez votre journée du 18 octobre ; inscrivez vous et participez nombreux aux États Généraux du 2nd degré

Le 25 octobre 2012, aura lieu à Paris, au Théâtre du Gymnase, la journée nationale de synthèse des « États généraux du Second degré ».

B. HUMEAU

**ÉTATS GÉNÉRAUX ACADÉMIQUES DU 2ND DEGRÉ
JEUDI 18 OCTOBRE, DE 9h À 17h
AU LYCÉE JEAN MONNET (MONTPELLIER)**

9h30-10h : accueil**10h-10h30 : présentation des travaux****10h30-12h30 : ateliers**

Crise des recrutements – Métier

Relancer la démocratisation pour la réussite scolaire pour tous

Construire un lycée diversifié – Reconstruire la voie technologique

13h30-17h30 : compte-rendu des ateliers ; synthèse des propositions**La période est propice pour faire avancer nos revendications.****Prenons la parole !****Soyons nombreux le 18 octobre à Montpellier !**

— PUBLICITÉ —



**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT
SONT COMME MOI.**

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

Enseignant

www.cme.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT MONTPELLIER
255, RUE DE L'ACROPOLE – IMMEUBLE L'ASTRÉE – 34967 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL. : 04 99 74 77 41 – COURRIEL : 09055@CREDITMUTUEL.FR

CRISE DES RECRUTEMENTS UN DOSSIER BRÛLANT

La gravité de la crise des recrutements dans le 2nd degré est aujourd'hui largement connue dans l'opinion, notamment à la suite des campagnes que nous avons menées.

Elle résulte avant tout de la politique menée pendant des années par l'ancien gouvernement, et les niveaux critiques atteints aujourd'hui nécessitent d'urgence des choix politiques ambitieux et efficaces.

Les statistiques sont sans appel : 1102 postes non pourvus (15%) sur l'ensemble des Capes, des disciplines sinistrées (1 poste sur 3 non pourvu en maths, 56% en lettres classiques, 14% en anglais...), un vivier en baisse constante (1,3 candidats par poste l'an dernier contre 1,5 en

2011), exsangue dans certaines disciplines... Or le nombre de postes aux concours 2012 était celui de la politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux : 50,4% en moins par rapport à 2002 ! À terme, il en faudra près du double ! Chacun peut alors mesurer les proportions de cette crise des recrutements, d'autant plus vertigineuses que la croissance démographique des prochaines années nécessitera des milliers de créations de postes supplémentaires.

Vincent Peillon vient d'annoncer 11000 postes aux concours 2013 pour le 2nd degré. C'est une décision positive qui rompt avec le dogme de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Mais en l'état actuel des viviers de candidats, le nombre de postes non pourvus risque

de s'élever à plusieurs milliers.

Sur un dossier aussi décisif, l'attentisme n'est pas acceptable. Il pourrait avoir de **très lourdes conséquences sur l'avenir du 2nd degré et de nos métiers.**

Les « contrats d'avenir professeur », s'ils sont un outil de démocratisation, ne sont pas à la hauteur d'une telle situation !

Ils peuvent venir en appui à **des mesures de fond, pérennes et efficaces, qui restent à prendre : la programmation pluriannuelle des postes aux concours, de vrais prérecrutements ouverts à tous, une réelle formation pour les stagiaires, un plan de titularisation, une amélioration significative des conditions d'exercice et de l'image de notre métier, et sa revalorisation.**

B. DUFFOURG

COMPTE RENDU D'AUDIENCE ENTREVUE À LA RÉGION

Début juillet, nous avons rencontré M Jacques CRESTA, Vice-président de Région chargé de l'Éducation et des Lycées. À l'ordre du jour « officiel » : ENT et Ordi !

Sur l'Ordi : si nous avons redit notre soutien à la volonté de réduire la « fracture numérique » entre les élèves, nous avons aussi rappelé nos grands doutes quant à l'utilisation en classe de ce matériel, compte-tenu des nombreuses contraintes matérielles et pédagogiques auxquelles nous sommes confrontés. Nous avons par ailleurs fait remarquer que les enseignants n'avaient, quant à eux, aucune aide pour leur équipement informatique. Pour la Région cette charge incombe à l'État.

Nous avons plus généralement évoqué les problèmes de maintenance des équipements informatiques existants sans personnels qualifiés et titulaires. Sur cette question l'État et les Régions sont en discussion. Interrogé sur la politique générale de la Région, M. Cresta s'est engagé sur la poursuite des travaux de restructuration ainsi que le développement des capacités d'accueil en internat. Sur la construction des nouveaux lycées, en plus de ceux déjà programmés (Montpellier, Sérignan, Argelès, Lézignan et Castelnaudary), l'implantation d'un nouveau lycée sur le centre Hérault a été évoquée. La discussion reste ouverte, nous avons cependant mis en garde sur l'impératif du maintien des équilibres existants (taille des établisse-

ments et mixité sociale) et de l'importance d'une « alimentation » réelle.

Nous avons formulé notre souhait de revenir sur la délégation de service public de restauration pour les quelques lycées qui y sont soumis (Lamour, Champollion et Monnet).

Enfin nous avons insisté sur la nécessaire participation des représentants de la Région lors de la tenue des CA, en particulier lors du vote du budget.

R.LABORIE

STAGIAIRES LA RENTRÉE, C'EST MAINTENANT !

Le 27 août, dès l'aube, aux premiers rayons du soleil, les militants du SNES et des syndicats du second degré de la FSU, armés d'autocollants, stylos et documents, étaient présents en nombre à la faculté de pharmacie pour accueillir les stagiaires 2012-2013. L'occasion de mettre un visage sur nos nouveaux collègues après de nombreux mails échangés fin juillet au moment de la commission d'affectation en établissement (pour la plupart, car quelques sta-

giaires étaient encore en attente d'affectation à quelques heures de la rentrée). Mais aussi, et surtout, l'occasion d'échanger, d'écouter et de répondre aux premières interrogations bien légitimes : quelle véritable décharge horaire ? Quelles conditions d'enseignement et de formation pour cette première rentrée d'« allègement » de service, première mesure symbolique et positive prise en matière d'éducation par le gouvernement, mais mesure encore insuffisante

pour répondre aux véritables besoins de formation des stagiaires.

Avec moult informations et documents, dont le fameux « mémo stagiaire », nos collègues sont donc repartis moins anxieux, et certains de trouver dans leur établissement d'exercice une aide et un soutien syndical et pédagogique auprès des responsables locaux, départementaux et académiques du SNES-FSU.

A. ROUSSEL

CHANGEMENT DE DISCIPLINE DES PROFS DE STI NOUVELLE PROVOCATION

Les collègues de STI, déjà fortement ébranlés par la réforme catastrophique des STI2D, ont vu arriver le 27 juin une circulaire leur annonçant un changement de discipline ! Ils auraient à choisir l'un des quatre nouveaux Capet STI voire le Capet techno ! Entérinant par là même une réforme qu'ils contestent depuis sa mise en place ! Le Conseil national des 11 et 12 septembre, face à l'urgence de cette situation, a décidé d'une semaine d'action à partir du 24 septembre,

traduite par des actions diversifiées; en outre, des contacts seront pris avec la CGT qui organise une journée d'action le 9 octobre autour des métiers de l'industrie, pour y inclure les questions de formation et d'avenir des STI.

Le SNES dénonce la procédure et exige le retrait de cette circulaire, dans le cadre de son refus réaffirmé de la mise en place de cette réforme et de sa demande d'une nouvelle organisation de

la série STI autour de secteurs économiques de production industrielle. Une large campagne publique sera lancée sur l'intérêt de ces séries dans le cadre de l'objectif de réindustrialisation de la France.

Une pétition « Pour le retrait de la circulaire de reconversion des profs de STI » est en ligne sur le site du SNES. Signez et faites signer !

B. HUMEAU

SYNDICALISATION

POUR HÂTER LE CHANGEMENT, SE SYNDIQUER DÈS À PRÉSENT !

La première raison d'être d'un syndicat ? La défense des intérêts d'une profession : respect des missions, conditions de travail, formation, rémunération, retraite... Il va sans dire que pour les personnels du 2nd degré ces questions sont primordiales. La future loi d'orientation devra y apporter des réponses urgentes. La période qui précède l'élaboration de cette loi est l'occasion pour

la profession de se faire entendre auprès du Ministre. Mais elle ne pourra le faire que rassemblée, unie autour de propositions porteuses de progrès pour l'ensemble de la communauté éducative.

Lors des dernières élections professionnelles le SNES a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. C'est le signe de l'écho positif que rencontrent ses propositions pour l'École, sur le terrain.

Nous vous proposons de renforcer votre syndicat, d'adhérer, de ré-adhérer, d'inciter les collègues à rejoindre le SNES. Pour débattre et agir collectivement afin de reprendre la main sur le travail, sur nos métiers, soyons encore plus nombreux, encore plus forts, afin de construire l'Éducation Nationale de demain.

A. ROUSSEL

En direct des S2

DANS L'HÉRAULT

UNE RENTRÉE À L'OPPOSÉ DE L'INTÉRÊT DES ÉLÈVES ET DES COLLÈGUES.

Conséquence directe des suppressions de postes qui se sont poursuivies, le seuil strictement comptable des 30 élèves par classe en collèges, a été géré au plus serré par les services départementaux. On a donc souvent assisté à une bataille des chiffres entre ces services et les collègues venus lutter, accompagnés de représentants du SNES, contre les fermetures de classes. Comme on pouvait malheureusement le prévoir, ce seuil pédagogiquement inacceptable a

tout de même été dépassé par endroit et pour éviter les ouvertures de classes, certains collègues se retrouvent avec des groupes de langues allant jusqu'à 33 élèves ! Il semble donc indispensable de profiter de la fin annoncée des suppressions massives de postes dans les années à venir pour rétablir un seuil acceptable pour les effectifs de toutes les classes et groupes. Pourquoi pas 24 élèves dès la rentrée prochaine, 20 en éducation prioritaire, conformément à nos mandats ?

L'appel massif aux contractuels suite aux nombres disparitions de postes de TZR n'a pas suffi à combler tous les manques. Certains remplacements prévisibles comme des congés maternité n'ont même pas été comblés. Comme l'an dernier, l'administration a même tenté de faire effectuer à des collègues remplaçants un service complet dans une autre discipline, ce qui est interdit par les textes.

C. GARCIA

DANS LE GARD

LYCÉE DARBOUX, UNE GRÈVE DE RENTRÉE UNANIME

Classé ECLAIR, le lycée professionnel Gaston Darboux a cependant perdu 14 postes de profs et 5 de médiateurs en 2011. Devant une situation de souffrance des personnels exprimée dans un livret de témoignages remis au Recteur en novembre 2011, les élus FSU et CGT ont listé les moyens nécessaires à la bonne marche d'un établissement accueillant des élèves en grande difficulté sociale et scolaire. Reçus le 29 juin, ils espéraient bénéficier du plan

d'urgence, en particulier des AED. Surprise de veille de rentrée : non seulement aucun moyen n'est accordé mais huit postes de CUI sont retirés. Les élus déposent un préavis de grève et demandent 5 postes d'AED en compensation. Le Rectorat propose 2,5 postes (1 APS et 1,5 AED). Réunis en AG pour la rentrée, les personnels d'enseignement et d'éducation votent la grève à l'unanimité pour le lendemain où ils se retrouvent devant la grille pour expli-

quer la situation aux élèves et aux parents qui expriment leur soutien. On nous accorde deux CUI mais il manque encore 40h pour revenir à la situation de juin. Les députés de Nîmes Dumas et Cavard rencontrent les personnels et interviennent auprès du Recteur et du Ministre. La rentrée a lieu le lundi 10 dans des conditions précaires et nous poursuivons le mouvement par une action hebdomadaire, jusqu'à rétablissement des moyens.

M. GRAND

DANS L'AUDE**RENTÉE 2012 : ENCORE PIRE...**

384 heures non affectées en collège et lycée : en tête les maths, l'anglais et les lettres modernes, c'est-à-dire encore plus de contractuels et aussi plus aucun TZR. Certaines affectations, arrivées 4 jours après la rentrée, ont dû être gérées dans l'urgence par les établissements (aucun courrier entre mi-juillet et le 7 septembre pour le lycée J. Fil) ; des nominations lointaines de TZR ont été effectuées, alors qu'une meilleure solution était possible.

Des élèves (3^e, Bac Pro et Bac) ne peu-

vent redoubler et se retrouvent sans affectation, faute de places.

Dans les collèges, il reste des effectifs à 30/31 sur les 3^e de Grazaillies, des situations tendues par manque de personnels à Couiza et à la vie scolaire de Coursan, Ferry, Montesquieu, Les Fontanilles où le DASEN a créé en urgence, comme à Quillan, une demi 6^e. À ce jour, aucun CTSD de rentrée n'est annoncé. Une demande a été envoyée par les organisations syndicales.

Dans les lycées, l'an III de la réforme est

synonyme de casse-tête pour l'organisation (pour une efficacité discutable comme nous l'ont prouvé les 2 dernières années), de découragement pour beaucoup de collègues notamment en STI2D et LV. Pourquoi donc un moratoire de la réforme n'a-t-il pas été possible ?

Pour préparer les États Généraux du SNES : réunion le 26 septembre à Carcassonne et le 3 octobre à Narbonne.

M. CAZES

DANS LES P.O.**C'EST QUAND LE CHANGEMENT ?**

La rentrée 2012 se déroule dans des conditions difficiles. Les saignées successives des 5 dernières années font que le 2nd degré se trouve dans un état de grave pénurie. Pour le seul département des PO, il faudrait en urgence 100 postes d'enseignants et 100 de non enseignants dans nos collèges et lycées. À ce manque, s'ajoutent les effectifs surchargés (classe dépassant parfois les 36...), la poursuite des contre-réformes... Les motifs d'insatisfaction ne manquent pas. La plupart de nos collègues vivent sur le terrain une reprise très compliquée avec des conditions de travail dégradées, notamment des emplois du temps désorganisés dans de nombreux établisse-

ments. Le nouveau gouvernement a promis du changement lors des campagnes électorales de 2012. Dans notre département, rien à l'horizon : aucun moyen supplémentaire alloué en postes d'enseignants au dernier CTSD du 5 septembre. Seuls 15 postes d'AED et un de CPE ont été débloqués. Il faudra donc mener des batailles pour nous faire entendre. Dans le cadre de la concertation gouvernementale "Refondons l'École de la République", le SNES 66 participe à la table ronde organisée par la DASEN (ex IA) le 20 septembre sur le thème « Comment l'École et ses partenaires peuvent-ils organiser ensemble les parcours culturels dans l'école du socle ? ».

Nous regrettons néanmoins l'absence d'une vraie consultation des collègues sur le terrain malgré nos demandes réitérées. D'ores et déjà, nous mettons en place les États Généraux du 2nd degré dans notre département autour de cahiers de revendications élaborés au plus près du terrain dans chaque établissement. La synthèse départementale sera rédigée au cours d'une assemblée générale des S1 le mercredi 26 septembre à Perpignan. Nous mettons le gouvernement actuel devant ses responsabilités. Il arrive quand le changement ?

M. MOLINER

EN LOZÈRE**RENTÉE 2012 : LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ... OU DANS LA RUPTURE ?**

La rentrée scolaire, fruit du travail du Ministre Chatel, a été une des pires pour le second degré lozérien depuis de nombreuses années : dans les collèges, les prévisions d'effectifs d'élèves ont été dépassées et certaines classes, en particulier de 6^e et 4^e ont des effectifs très lourds (jusqu'à 30). Face à cet afflux d'élèves, les services de la DASEN n'ont pas trouvé les moyens nécessaires pour garantir la qualité du Service Public d'Éducation (seulement + 21 heures dans la DGH départementale). En lycée, les effectifs sont aussi très

lourds (30 à 33 en seconde). Ici encore, aucun moyen supplémentaire n'est venu tenter d'améliorer la situation. Notre département subit une montée en puissance de la précarité des personnels enseignants et d'éducation, résultat concret sur le terrain et dans de nombreuses disciplines de la très grave crise de recrutement qui touche le second degré.

Face à cette situation et pour tenter d'accélérer le changement, les S1 du département sont invités à réunir les collègues

pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour démocratiser le second degré départemental et poser une analyse politique sur le socle commun, concept très en vogue actuellement, et sur celui de la culture commune que nous défendons. Les contributions des établissements seront mises en ligne sur un compte google SNES48EG pour nourrir une synthèse départementale et pour préparer les États Généraux académiques du 18 octobre.

H. FUMEL

INFOS PRATIQUES DE RENTREE

« ÉTAT VS » ET DÉFINITION DES SERVICES

État de ventilation de service (VS) : récapitulatif officiel du service d'enseignement, à signer courant octobre. Veillez à ce que devant chaque classe figure l'effectif réel, qui déclenche l'attribution d'éventuelles réductions de service (cf. ci-dessous). Ne signez votre « VS » que s'il est conforme.

La définition de nos services et leur durée hebdomadaire sont des éléments statutaires qui s'imposent aux chefs d'établissement et aux recteurs (arrêt du Conseil d'État du 22 mai 1991) :

- Il ne peut pas nous être imposé plus d'une heure supplémentaire, ni une annualisation partielle de notre service (par exemple, l'AP ou les enseignements d'exploration, ...).
- Le calcul du service hebdomadaire se fait en tenant compte de toutes les décharges et pondérations statutaires.

Réductions éventuelles de votre service hebdomadaire :

- Classes à effectif surchargé : 1 h si vous effectuez au moins 8 h avec un nombre d'élèves compris entre 36 et 40.
- Première chaire : 1 h si vous effectuez 6h ou plus en 1ère, Tle, STS, classes préparatoires (classes non parallèles ; TP, TD, modules, dédoublements

comptabilisés une seule fois par classe).

- Heures de labo, cabinet d'histoire : Labo de SVT, Sciences Physiques, Langues, Technologie, cabinet d'Histoire-Géographie : minoration de service attribuée au professeur qui en assure la gestion (quotité fonction de l'importance de l'établissement).
- Heure de « vaisselle » : décharge réglementaire d'1 h pour tout professeur de SVT ou de Sciences Physiques ayant un service d'au moins 8h dans un établissement où n'existent ni agent de laboratoire, ni professeur attaché au laboratoire.
- Service à cheval à l'année sur 2 communes non limitrophes : 1 h sur décision rectorale.
- Service à cheval sur 3 établissements : décharge réglementaire d'1 h.
- Pondération : en STS, 0,25 h par heure (classes non parallèles ; les dédoublements comptabilisés une seule fois par classe).

Majoration éventuelle pour classes à faible effectif : 1 h de plus si vous effectuez plus de 8 h dans des classes de moins de 20 élèves. Les dédoublements, TP, TD, modules... n'interviennent pas dans le calcul de cette heure.

ISSR

Elle est due aux TZR pour tout remplacement (REP) de courte ou longue durée. Il s'agit d'un taux journalier calculé d'après la distance entre l'établissement de rattachement et celui du remplacement. En cas d'affectation en poste à l'année, elle n'est payée que si l'arrêté est daté du lendemain de la rentrée scolaire des élèves. Veillez à ce que le secrétariat de votre établissement de rattachement fasse bien un « état mensuel » et l'envoi chaque mois au rectorat.

Voir la rubrique TZR sur les sites académique et national du Snes pour plus de précisions.

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Si vous utilisez des transports en commun, les déplacements domicile-travail sont indemnisés à hauteur de 50% du prix de l'abonnement (avec un plafond mensuel). Attention: cela concerne les abonnements annuels. Ne sont pris en charge les mensuels que s'il n'existe pas d'abonnement annuel pour votre trajet. Les imprimés de demande sont à retirer dès la rentrée au secrétariat de votre établissement et à remettre avec la photocopie de votre abonnement (Décret 2006-1663 du 22/12/06).

FRAIS DE DÉPLACEMENT ENTRE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS

Si vous exercez à l'année sur un ou plusieurs établissements situé(s) hors de vos communes de résidence privée ou administrative, vous pouvez demander des frais de déplacement. Cette indemnité concerne les titulaires de poste ou les TZR affectés à l'année ne percevant

pas les ISSR. La déclaration des déplacements se fait sur DT Ulysse. Pour l'ouverture des droits vous devrez produire votre arrêté d'affectation et/ou de rattachement et vos emplois du temps (prendre contact avec le secrétariat de votre établissement).

Postes à complément de service, indemnité de changement de résidence, prestations d'action sociale...

tous les détails sur
www.montpellier.snes.edu

AGENDA

Postes adaptés :
demande à formuler
fin septembre-
début octobre



NÉO TITULAIRES

ATTENTION À LA VALIDATION DES SERVICES AUXILIAIRES POUR LA RETRAITE !

Seuls les néo titulaires à la rentrée 2012 peuvent, dès à présent et avant le 1^{er} janvier 2013, déposer un dossier de validation pour d'éventuels services auxiliaires pour la retraite. Les actuels stagiaires, qui seront titularisés après le 1er janvier 2013, ne peuvent plus prétendre à la validation, selon la loi sur les retraites de 2010.

AGRÉGÉS ACCÈS À LA HORS-CLASSE

La CAPA s'est tenue fin avril 2012 : sur les 1294 collègues promouvables, 259 ont été proposés par la CAPA pour la CAPN du 28 juin.

En 2011, sur les 260 propositions du recteur, 68 avaient été retenues au niveau national.

En 2012, 259 collègues ont été proposés par la CAPA. Nous avons obtenu de faire inscrire en fin de liste 11 collègues, au 11^e échelon depuis au moins 4 ans, ayant tous avis exceptionnel mais « privés de points de carrière » (c'est notamment le cas des collègues agrégés par concours reclassés au 10^e ou 11^e échelon, des collègues agrégés par liste d'aptitude depuis plus de 5 ans, et de ceux dont la carrière a subi des retards d'inspection importants).

Ce combat, que seuls les élus du SNES mènent en CAPA depuis plusieurs années, a fini par payer : ces 11 collègues ont tous été nommés lors de la CAPN et ce sont en tout 74 collègues de notre académie qui ont accédé à la hors-classe en 2012 !

Nous comptons bien poursuivre dans ce sens, pour rendre la liste des proposés par le recteur, la plus efficace possible pour la CAPN : éviter les propositions et/ou avis exceptionnels inutiles, anticiper la situation des collègues bloqués par le parcours de carrière, veiller à l'équilibre des disciplines... Nos réflexions jugées « constructives » par le Recteur l'ont conduit à proposer un groupe de travail préalable à la CAPA pour les années à venir.

Le SNES continue d'exiger un barème permettant à tous les collègues de pouvoir accéder à la hors-classe avant de partir à la retraite, pour les agrégés comme pour les autres corps.

Afin de préparer au mieux la campagne 2013, qui débutera en décembre, n'hésitez pas à prendre contact avec notre section académique.

M. GAY - B. HUMEAU

TZR VARIABLE D'AJUSTEMENT

Les phases ajustements de juillet et d'août ont montré l'ampleur du manque de titulaires remplaçants. Leur nombre a diminué de 10% globalement laissant des disciplines et des départements exsangues. De nombreux BMP sont restés vacants notamment en anglais, lettres, espagnol et mathématiques et plus particulièrement dans le Gard. Pour les TZR, cela conduit à la multiplication des affectations sur plusieurs établissements !

Nous rappelons que lorsqu'un TZR est envoyé dans une autre discipline, en SEGPA ou en LP - ce que nous continuons à dénoncer - la quotité ne doit pas dépasser

la moitié du service. Un TZR affecté à l'année sur une zone limitrophe doit percevoir les ISSR (dans ce cas particulier la date d'affectation doit être postérieure au 3 septembre).

N'hésitez pas au moindre problème à faire appel à nous que ce soit sur le paiement des ISSR, des frais de déplacements ou des affectations. Nous intervenons directement auprès des gestionnaires du Rectorat.

Des stages seront organisés dans l'année pour rappeler les droits des TZR et s'organiser collectivement pour les faire respecter.

F. DENJEAN-DAGA

NON TITULAIRES METTRE FIN À LA PRÉCARITÉ

Face à la pénurie d'enseignants titulaires, le rectorat fait appel à plus de contractuels sans aucune transparence sur les affectations, ni sur les salaires. Seule amélioration obtenue sous la pression du Snes : les contrats devraient être transmis plus rapidement que l'année dernière.

Le SNES revendique auprès du rectorat comme du ministère une grille indiciaire en fonction des diplômes et de l'ancienneté et une commission d'affectation. Par ailleurs, la résorption de la précarité passe par le recrutement de titulaires : il est inac-

ceptable que certains Capes internes restent fermés (l'italien par exemple). Le ministère devrait toutefois faire une annonce d'ici début octobre sur l'organisation de concours réservés... il était temps ! Ces concours, sans résoudre la crise du recrutement, permettront à des centaines de collègues de pouvoir enfin s'établir.

Le collectif des non titulaires se réunira en octobre, consulter le site du Snes académique.

M. VINCENT - F. DENJEAN-DAGA

INTRA 2012 SOMBRE BILAN

Le travail des élus et l'intervention du SNES lors des commissions d'affectation en juin a permis à la fois de garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations en corrigeant les erreurs de l'administration et en faisant réinjecter des postes dans le mouvement. En effet, sous la pression du SNES, le nouveau gouvernement a consenti début juin à décharger de quelques heures le service des stagiaires. Dans l'académie, nous avons poussé le rectorat à réinjecter dans le mouvement certains postes de 18h réservés aux stagiaires lorsqu'un BMP de 15h pouvait leur être substitué. 21 postes ont ainsi été récupérés, améliorant de fait la mutation de dizaines de collègues.

Mais le bilan de l'intra, c'est surtout, dans certaines disciplines, le résultat du manque

de personnels : 148 (+40%) postes non pourvus, diminution drastique (plus de 100) du nombre de TZR. Avec pour conséquences dans les établissements à la rentrée l'augmentation des effectifs par classe, davantage d'heures supplémentaires, des remplacements non assurés, la multiplication des postes à compléments de service et le recours accru à la précarité. Les États Généraux du 2nd degré que le SNES organise doivent permettre à la profession de s'exprimer et d'influer sur la Loi d'orientation à venir. Un plan ambitieux de pré-recrutements et de résorption de la précarité doit être mis en œuvre, indispensable pour améliorer nos conditions d'affectation, de mutation et d'exercice.

F. DENJEAN-DAGA